

J.-Henri Dunant : fondateur de la Croix-Rouge

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

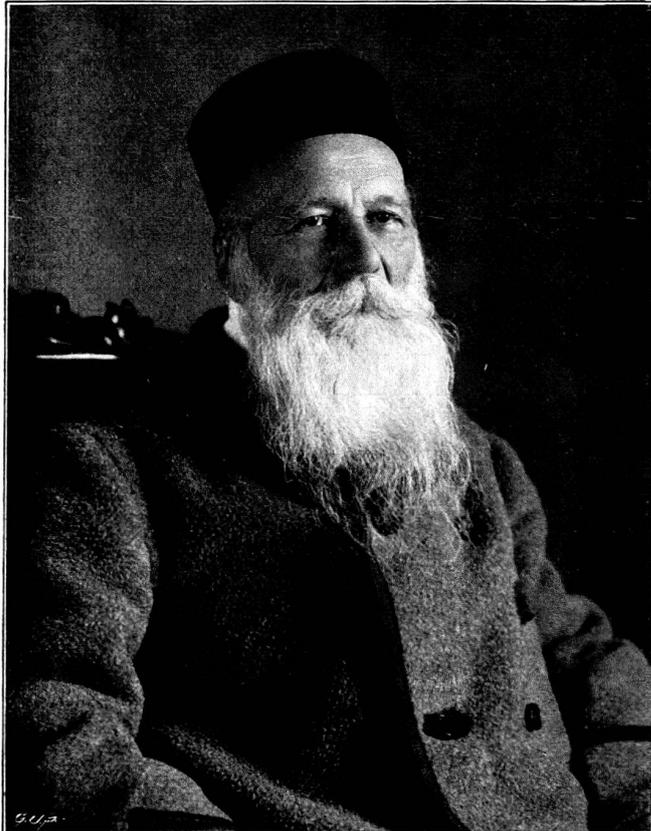
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



J. W. Dunant

HENRI DUNANT

né à Genève le 8 mai 1828, décédé à Heiden le 30 octobre 1910

Fondateur de la Croix-Rouge

Promoteur de la Convention de Genève

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		
	Page	Page
J.-Henri Dunant † (avec un cliché hors texte)	133	Le service de santé pendant la guerre russo- japonaise (fin) 142
La reine des infirmières (fin)	140	Avis aux samaritains romands 144

J.-Henri Dunant †

Fondateur de la Croix-Rouge

Promoteur de la Convention de Genève

(Avec un cliché hors texte)

L'illustre fondateur de l'œuvre universelle de la Croix-Rouge, le promoteur de la Convention de Genève, Henri Dunant, vénéré dans le monde entier, vient de s'éteindre paisiblement, le 30 octobre 1910, à l'âge de 82 ans et demi, à Heiden, dans le canton d'Appenzell, où il vivait modeste et retiré depuis un grand nombre d'années¹⁾.

Né à Genève, le 8 mai 1828, il reçut dans cette ville une éducation sérieuse, littéraire et variée. Son père, membre du Conseil Représentatif et

de la Chambre des Tutelles et Curatelles, surveillait avec soin et désintéressement les orphelins pauvres de tout un quartier industriel de la ville. Sa mère, sœur du célèbre ingénieur Daniel Colladon, femme de noble cœur et de haute intelligence, rassemblait de temps à autre, dans sa propriété, pour les réjouir et les reconforter, ces orphelins dont s'occupait son mari. Il n'est donc pas étonnant que l'esprit de Henri Dunant se soit porté de bonne heure sur le sort des malheureux.

Déjà à dix-huit ans, il visitait les malades et les pauvres. Auprès d'eux, il apprit à connaître les misères humaines, et il put constater que les efforts d'un homme seul sont souvent

¹⁾ L'article nécrologique qu'on va lire, et qui a été obligeamment mis à notre disposition par un membre de la famille Dunant, a été approuvé par le frère du défunt, M. le Prof. Dr Pierre-L. Dunant, à Genève.

16 novembre 1910.

La Rédaction.

impuissants devant les grandes infortunes, qu'il faut, pour les secourir efficacement, que l'humanité toute entière entre en lice pour les combattre. A la même époque, il fut l'un des fondateurs de l'Union chrétienne de jeunes gens, destinée à affermir ceux-ci dans la foi en Christ et dans la moralité.

On comprend qu'ainsi préparé, lorsqu'il se trouva, lui simple touriste sur le champ de carnage de Solferino, il ait été profondément ému des horribles souffrances des blessés et qu'il se soit consacré tout entier, d'abord pendant quatre jours et quatre nuits à leur soulagement sur place, en pansant leurs plaies comme en soutenant leur moral, et ensuite à la recherche des moyens les plus propres à prévenir ces souffrances et à les atténuer dans l'avenir.

Il se rendit compte que les meilleurs et les plus sûrs moyens d'y arriver seraient de créer, en temps de paix, dans tous les pays, des sociétés d'infirmiers volontaires devant être reconnues par les gouvernements, puis de neutraliser les blessés ainsi que les services sanitaires officiels et tous les secoureurs autorisés par les armées belligérantes.

Dès lors, tous les efforts de Dunant tendirent à la réalisation de ces desiderata, et il y travailla sans perte de temps, y dépensant sa vie et sa modeste fortune. Revenu à Genève, il écrivit ce qu'il avait vu en Italie, et son livre *Un souvenir de Solferino*, eut un retentissement énorme dans toute l'Europe. En quelques mois il dut en faire paraître plusieurs éditions et des traductions en diverses langues. Ses idées humanitaires se répandirent promptement, furent partout commentées et firent leur chemin malgré l'opposition de beaucoup de militaires qui craignirent, au premier moment, qu'une œuvre internationale gênât les mouvements des armées.

La Société genevoise d'utilité publique, sous la présidence de M. G. Moynier, offrit son appui à Dunant pour faire aboutir ses propositions et nomma dans ce but une commission de cinq membres, dont le général Dufour fut le président et Dunant le secrétaire. Cette commission élabora un projet de concordat et une circulaire, datée du 1^{er} septembre 1863, disant : « Que la meilleure marche à suivre pour faire passer les idées de M. Dunant du domaine de la théorie à celui de la pratique, serait de provoquer une réunion de personnes qui, dans les différents pays, ont à cœur l'œuvre philanthropique dont il s'agit, et qu'il serait très désirable que les gouvernements voulussent bien s'y faire représenter. »

Dunant qui, par son zèle infatigable, par sa parole et par ses lettres avait déjà reçu de très nombreux encouragements de la part de personnages importants en divers pays, partit immédiatement afin de plaider la cause de la conférence projetée devant le Congrès international de statistique qui se réunissait à Berlin, du 7 au 12 septembre. Le D^r Basting, médecin du roi de Hollande, présenta à ce congrès, où siégeaient un grand nombre de médecins civils et militaires, les vœux de Dunant. Le congrès les discuta, les appuya et leur donna une première sanction internationale. Sa Majesté la reine Augusta de Prusse désira voir l'auteur du *Souvenir de Solferino* et l'ayant reçu en audience l'encouragea beaucoup à persévérer dans son entreprise. Son Altesse royale le Kronprinz Frédéric, plus tard empereur d'Allemagne, s'entretint longuement et amicalement avec lui, ainsi que des ministres, des généraux et des médecins militaires. En conséquence, Dunant lança, de Berlin, le 15 septembre, une nouvelle circulaire demandant aux souverains et aux gouvernements leur appui et leur patronage, et

que le personnel médical militaire et ceux qui en dépendent, y compris les secourus volontaires reconnus, soient regardés comme personnes neutres par les belligérants.

Il reçut le même bon accueil à Vienne, où l'archiduc Regnier, en l'absence de l'empereur d'Autriche, lui accorda aussi une audience et son appui, et à Dresde, où le roi Jean de Saxe, après avoir pris connaissance du *Souvenir de Solferino* et avoir entendu son auteur, lui dit : « Oui, vraiment, un peuple qui ne participerait pas à cette œuvre de confraternité humaine se mettrait lui-même au ban de l'opinion publique. »

La Conférence put ainsi se réunir à Genève, du 26 au 29 octobre 1863, et l'on a pu dire que de l'Europe entière des regards interrogateurs étaient tournés vers cette petite assemblée de 36 personnes dont 18 étaient des délégués officiels représentant 14 gouvernements. Sympathique d'emblée aux idées de Dunant, la Conférence arrêta dix *Résolutions* concernant la création dans chaque pays de Sociétés de Secours aux militaires blessés, leur rôle en cas de guerre et l'adoption (sur la proposition du général Dufour) de la croix rouge sur fond blanc comme leur signe distinctif. Quant à la neutralisation des blessés et des services sanitaires, que désirait tout particulièrement H. Dunant, la Conférence n'ayant pas un caractère officiel, ne put qu'émettre des *Vœux* pour son adoption, et en renvoya l'étude à un Congrès diplomatique, dont presque aussitôt le Comité genevois pria le Conseil fédéral suisse de prendre l'initiative.

Dunant, dont Moynier a écrit : « qu'il avait foi dans le succès final de l'entreprise et que le zèle qu'il déploya eut une influence prépondérante sur l'accueil favorable que reçurent les circulaires du comité » ; Dunant recommença son apos-

total en voyageant de pays en pays et de cour en cour, pour obtenir des adhésions au futur congrès, fixé au 8 août 1864. Il réussit. D'un côté, l'empereur Napoléon III lui déclarait personnellement qu'il prendrait en considération l'invitation à un congrès officiel si d'autres nations que la France y participaient sur une invitation du Haut Conseil Fédéral ; et, fidèle à sa parole donnée, il fit envoyer une circulaire aux différents Etats pour appuyer cette invitation. D'un autre côté, la Maison royale de Prusse et plusieurs ministres très influents, tels que Drouyn de L'Huys pour la France et de Roon en Allemagne, l'assurèrent qu'ils donneraient leur adhésion sympathique.

Vingt plénipotentiaires, représentant douze puissances, prirent part au Congrès de Genève. Le 22 août 1864, ils signèrent la « Convention de Genève » et déclarèrent que « M. Henri Dunant, en provoquant par ses efforts persévérants « l'étude internationale des moyens à appliquer pour l'assistance efficace des « blessés sur le champ de bataille, et la « Société genevoise d'utilité publique, en « appuyant de son concours la généreuse « pensée dont M. Dunant s'est fait l'organisateur, ont bien mérité de l'humanité et « se sont acquis des titres éclatants à la « reconnaissance universelle. »

En moins de cinq années, les idées et les aspirations que Dunant avait eues sur le champ de bataille de Solferino se trouvaient ainsi réalisées et avaient passé dans le domaine des faits accomplis. L'œuvre de la Croix-Rouge était fondée et garantie par un traité international. Les gouvernements qui avaient vu son fondateur à la peine, tinrent à l'honorer et à le récompenser en lui décernant immédiatement les décorations des ordres suivants :

S^t-Maurice et S^t-Lazare (Italie), 16 janvier 1860,

Lion de Zæhringen (Bade), 12 janvier 1864,
 Wasa (Suède), 29 avril 1864,
 Albert le Valeureux (Royaume de Saxe),
 4 mai 1864,
 Ludwig (Hesse), 2 juin 1864,
 Légion d'Honneur (France), 25 janvier 1865,
 Du Christ (Portugal), 15 février 1865,
 Frederick de Wurtemberg, 4 mars 1865,
 Couronne de Prusse, 31 mars 1865,
 Sauveur (Grèce), 19 avril 1866.

Il avait reçu précédemment le Nicham Iftikar (Tunis) et reçut plus tard la croix de Commandeur de 1^{re} classe de l'ordre de S'-Olaf (Norvège). Une médaille en or lui fut aussi décernée à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Dunant voua dès lors son activité principale à la constitution de comités nationaux et locaux. Il avait reçu du colonel Favé, aide de camp de Napoléon III, l'encouragement impérial que voici: « Sa Majesté approuve hautement l'objet de la Conférence et les vœux émis pour l'accomplir. Elle désire concourir à votre œuvre en favorisant la formation du Comité de secours que vous cherchez à constituer à Paris, et Elle vous autorise bien volontiers à faire connaître toute la sympathie qu'Elle éprouve à cet égard. » Avec ce puissant appui, un grand comité national fut institué à Paris, sous la présidence effective du Duc de Montesquiou-Fézensac, puis un autre, local, à Lyon, par les soins de M. L. de Cazenove.

Au mois de septembre 1863, Dunant avait posé les bases du comité central prussien et avait demandé au prince Henri XIII de Reuss d'en agréer la présidence et d'en régler l'organisation. Le comité fut fondé le 6 février 1864.

En 1866, nous retrouvons Dunant à Berlin où sa Majesté la reine Augusta l'avait fait venir pour le faire participer

aux grandes fêtes de la victoire. La *Nord-deutsche allgemeine Zeitung* écrivait:

« Parmi les hôtes qui sont venus pour assister à notre fête triomphale se trouve M. H. Dunant. Celui qui le premier a eu l'idée de faire, des soins à donner aux blessés et aux malades en campagne, une affaire d'humanité et d'union internationale. C'est par lui qu'ont été provoqués, aussi bien le comité international siégeant à Genève que le congrès qui a donné à cette idée une valeur pour tous. »

Le soir, à la grande réception de la Cour, sa Majesté le roi s'entretint longtemps avec lui, disant entre autres: « Je suis le premier souverain en Europe qui ait apprécié la valeur de votre œuvre et l'ait appuyée, déjà en 1863, la première fois que vous vintes à Berlin; aujourd'hui tous les Etats sont entrés dans l'alliance; je pense que vous êtes content de nous ». Et la reine survenant ajouta: « Je me suis réjouie de vous voir; savez-vous que j'ai porté tout le temps votre brassard et que j'en étais fière. »

Dunant était donc comblé de joie et d'honneurs par la réalisation de son idéal humanitaire pour laquelle il avait dépensé sans compter sa modeste fortune, comme son temps et ses efforts. Ses voyages multipliés, ses séjours prolongés et obligatoires dans les capitales, ses démarches auprès des souverains et des ministres de France, de Prusse, de Saxe et d'Autriche, dont le comité genevois l'avait chargé, l'obligèrent à des dépenses considérables et compromirent par le fait de ses longues absences les entreprises industrielles et financières dans lesquelles il espérait trouver des ressources. Elles paraissaient si solides que beaucoup de Genevois s'y étaient intéressés, mais elles tournèrent mal et aboutirent à un désastre pour Henri Dunant, pour sa famille et pour

ses amis. En conséquence, dès 1867, il quitta Genève et alla chercher courageusement du travail et des ressources à Paris. Il en trouva d'abord, mais la guerre, puis la Commune les lui firent perdre, et il tomba dans la pauvreté et les privations qu'il supporta noblement et qu'il laissa longtemps ignorer.

Pendant le siège de Paris il ne resta pas inactif. Il soigna des blessés dans les ambulances et s'employa comme intermédiaire entre les gouvernements français et allemand pour obtenir leur consentement à faire conduire, dans certaines villes des environs, des femmes, des enfants, des malades et des vieillards. Il porta lui-même cette requête au camp allemand et accompagna ensuite les partants en lieu sûr. Il était constamment en danger d'être fusillé, car certains considéraient comme un espion cet homme international. Dès les premiers jours du siège il créa, avec l'aide du baron Dutilh de la Tuque, une Société de Prévoyance pour les hommes appelés sous les armes, afin de procurer à ceux qui en manquaient des objets de première nécessité, tels que couvertures, ceintures de flanelle, chaussettes de laine, gants chauds et pièces de pansement pour les blessures.

Plus tard, pendant la Commune, le 21 mai 1871, Dunant prévenu à Paris que ce collaborateur, M. Dutilh (lettre et brochure de ce dernier à M. le D^r Pierre Dunant, frère d'Henri Dunant) « qui s'était rendu à Versailles pour tenter une suprême conciliation entre les Versaillais et les communards, serait arrêté par ces derniers à la gare de S^t-Denis et immédiatement fusillé, ne craignit pas de se rendre à S^t-Denis et de surveiller le retour de tous les voyageurs venant de Versailles. Il mit tant de soin et d'attention dans sa surveillance qu'il me vit descendre de voiture et me prévint du danger mortel que

je courrais si je rentrais à Paris. Nous retournâmes tous les deux à Versailles. Ce soir là, il y avait réception à la présidence à Versailles, et M. Thiers », très ému en racontant publiquement l'insuccès de la tentative de conciliation, ajouta: « Grâce au dévouement et au courage de M. Henri Dunant, qui a eu le bonheur de rencontrer à S^t-Denis la voiture de M. le baron Dutilh de la Tuque, il l'a sauvé de la mort. »

Il est facile de comprendre qu'à la suite de ses revers et de ses angoisses personnelles, les privations et les terribles émotions du siège et de la Commune de Paris aient ruiné la santé de Dunant. Il ne pouvait plus lutter, et ce ne fut qu'à Heiden qu'il trouva le repos et la tranquillité dont il avait un urgent besoin. Ses forces étaient épuisées par ce qu'il avait souffert. Il conserva tout le reste de sa vie un cuisant chagrin de n'avoir pu, lui qui n'avait cherché qu'à aider et à soulager ses semblables, réparer les pertes pécuniaires que quelques-uns avaient subies par son fait. Pendant de longues années il vécut ainsi dans la retraite et la résignation, n'acceptant qu'une modeste pension familiale pour diminuer sa pénurie, ayant foi dans la Croix-Rouge pour en sortir, car, disait-il, « l'ouvrier est digne de son salaire ».

Sa longue attente ne fut point trompée.

D'abord quelques membres isolés, puis des sociétés entières de la Croix-Rouge et de samaritains, en Suisse et à l'étranger, s'émurent à son sujet. Leur délicate sympathie et leur intervention lui procurèrent un reconfort moral de grande valeur. Ce furent, pour la Suisse, en première ligne, M. le D^r Altherr, de Heiden, dont la vigilante sollicitude pour son malade ne se démentit jamais. Puis, successivement, le journaliste Baumberger, de St-Gall, le D^r Jordi, de Berne, les docteurs Stæhelin et Sahli, membres de la

Commission centrale suisse de la Croix-Rouge, le colonel Murset, médecin en chef de l'armée fédérale, et d'autres encore.

Pour l'étranger on peut citer M. J. J. Bourcart, maire de Bühl en Alsace, le D^r Colleville, de Reims, le D^r Lambert, secrétaire de la Société française de Secours aux blessés militaires, M. le professeur Rudolf Müller, de Stuttgart, le distingué auteur de *Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention*, M. Haje, d'Amsterdam, M. le D^r Hans Daac, colonel, médecin en chef de corps d'armée, en Norvège, puis quelques dames de la plus haute distinction, la baronne de Suttner, la princesse Marie-Thérèse de Bavière, l'impératrice douairière de Russie Maria Feodorowna, qui créa pour lui une rente viagère. Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, écrivit, le 28 mai 1896, « à l'homme de bien, grand bienfaiteur de l'humanité qui a laissé dans une œuvre admirable un nom que Dieu voudra glorifier, même ici-bas. Il m'est doux de le louer, ce nom qui se cache et que bénissent tous les jours et dans l'univers entier les victimes de la guerre ».

La protection formulée par ces personnes dans leurs discours, leurs écrits et leurs chaleureux plaidoyers contre l'indifférence et l'injuste oubli dans lequel ses contemporains laissaient un bienfaiteur de l'humanité, eut un double résultat. Elle rendit à Dunant le courage et l'énergie pour travailler encore en faveur de la paix, du désarmement, des prisonniers de guerre et de son œuvre de prédilection de la Croix-Rouge. Elle réveilla l'intérêt du monde entier pour le fondateur de cette belle œuvre. Ce titre de fondateur, titre d'honneur et de reconnaissance à la fois, reçut une première sanction officielle de la part du haut Conseil Fédéral suisse, lorsqu'il attribua à H. Dunant, le 30 dé-

cembre 1897, le prix Binet-Fendt (1780 francs) comme « fondateur de la Croix-Rouge et initiateur de la Convention de Genève du 22 août 1864 », est-il dit au protocole.

Le 27 août de la même année, le Congrès international des médecins réunis à Moscou avait décerné à Dunant « le prix de la ville de Moscou, de cinq mille francs, pour service exceptionnel rendu à l'humanité souffrante ».

Le 15 octobre 1898, sa Majesté la Reine Charlotte de Wurtemberg écrivait :

« Cher Monsieur Dunant,

« La Conférence des délégués des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, qui a eu lieu à Stuttgart, du 6 au 8 de ce mois, a terminé ses délibérations. C'est avec une joie toute particulière que je saisis cette occasion pour vous donner une marque de ma reconnaissance et de mon approbation cordiale comme fondateur de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève. »

Enfin, ce beau titre de promoteur et de fondateur de toute l'œuvre reçut sa sanction suprême et mondiale par le premier prix Nobel pour la Paix qui fut décerné à Dunant, en décembre 1901, et par le télégramme suivant qu'il reçut de Pétersbourg le 4 juin 1902 :

« Les membres de la septième Conférence internationale de la Croix-Rouge, au moment de la clôture de leurs travaux, portent leurs regards vers vous, le fondateur de la Croix-Rouge et le promoteur des sociétés de la Croix-Rouge, en vous exprimant leurs sentiments de plus profonde reconnaissance et de plus sincère vénération ».

Télégramme.

Bern, 1. November 1910.

Dr. Altherr, Heiden.

Danken Ihnen für Ihr Telegramm, das uns den Hinscheid Henri Dunants meldet.

Dunant hat sich durch die Gründung des Roten Kreuzes um die Menschheit verdient gemacht. Die Nachricht seines Todes wird nicht nur in der Schweiz, sondern in der ganzen Welt schmerzlichen Widerhall erwecken. Der Bundesrat schliesst sich der allgemeinen Trauer an und bittet Sie und die Angehörigen des Hingeschiedenen, den Ausdruck seines tiefsten Beileides entgegenzunehmen.

Im Namen des schweiz. Bundesrates,
Der Bundespräsident:
COMTESSE.

An die Trauerfamilie
des Herrn Henri Dunant, Heiden.

Im Namen seiner Majestät des Königs und der Regierung Norwegens habe ich mit Gegenwärtigem die Ehre, Ihnen deren herzlichstes Beileid zu dem Hinscheide des Herrn Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge et commandeur de première classe de l'Ordre de Saint-Olaf zu übermitteln. Das Lebenswerk des allseitig hochverehrten Verstorbenen, das Rote Kreuz, das grösste und edelste Werk der Humanität, versichert ihm ein unsterbliches Andenken.

In hochachtungsvoller Ergebenheit
D. GEORG WETTSTEIN,
Consul général de Norvège près la
Confédération suisse.

* * *

Malgré le vœu du défunt, qui avait désiré être incinéré à Zurich sans aucune cérémonie, quelques personnes, déléguées d'associations suisses et étrangères, se rencontrèrent le 2 novembre, au soir, devant le crématorium de Zurich.

Comme représentant du Service de santé de l'armée fédérale, M. le major de Marval remit trois couronnes sur le catafalque.

Nous sommes autorisés par la famille Dunant à publier ce que le délégué du médecin en chef et de la Direction de la Croix-Rouge suisse devait dire au pied de la dépouille mortelle de notre illustre concitoyen Henri Dunant :

Monsieur Maurice Dunant,
MM. les membres de la famille Dunant,

Au nom du Service de santé du Département militaire fédéral, et spécialement au nom du médecin en chef que j'ai l'honneur de représenter ici,

au nom de la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse, dont je suis le délégué, avec mon collègue et confrère, M. le D^r Ischer, de Berne,

au nom de la Société neuchâteloise de la Croix-Rouge, dont je suis membre,

permettez-moi, Messieurs, de vous apporter l'expression de la sympathie et du respect des institutions que je viens de nommer.

La mort d'Henri Dunant, ce vénérable pionnier des idées de secourisme international, de cet homme de bien qui fut le promoteur de la Convention de Genève, et qui a droit à la reconnaissance de l'humanité toute entière, nous affecte profondément et nous met en deuil avec vous.

Permettez-moi de placer trois couronnes sur le cercueil de ce grand citoyen dont notre patrie s'honore, de la part du médecin en chef, de la Direction de la Croix-Rouge suisse et de la Croix-Rouge neuchâteloise.

Ces fleurs, Messieurs, sont un faible témoignage de l'affection et du respect que nous avons pour M. Henri Dunant, votre parent; veuillez les accepter de la part de ceux qui saluent en lui un bienfaiteur de l'humanité et un grand citoyen de la Suisse.

